

## Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

### **PREAMBULE**

La Commission de gestion, nommée par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 15 juin 2016 est composée de :

M. Michel Borboën	Président	Lonay
M. David Lenoir	Rapporteur	Chigny
Mme Eva Frochaux		Morges
M. Charles-Henri de Luze		Chigny
M. Cretegny Olivier		Bussy-Chardonney
M. Duruz Jean-Michel		Echichens
M. Lüthi Jonathan		Yens

Les membres se sont réunis en assemblée de préparation en date du 11 janvier 2017 et la Commission s'est constituée formellement le 21 mars 2017 comme suit:

M. Michel Borboën est élu Président et M. David Lenoir Rapporteur.

La Commission valide l'agenda proposé par le Comité de direction et établit son programme pour les prochaines séances.

En date du 16 mars 2017, le Rapport de gestion 2016 est remis aux membres de la Commission.

La Commission s'est réunie à cinq reprises :

- Le 21.03. pour examiner le Rapport de gestion et se constituer.
- Le 05.04. pour traiter du Réseau et des Tâches spéciales.
- Le 27.04 pour traiter de l'Exploitation de la STEP.
- Le 03.05. pour traiter de l'Administration, des Comptes et de l'Informatique.
- Le 10.05. pour rédiger son rapport et visiter la STEP de Lully.

Selon l'article 88 du règlement du Conseil intercommunal, les comptes et la gestion doivent faire l'objet de deux rapports différents. Par conséquent, le présent document est divisé en deux parties, avec chacune sa propre conclusion.

## RAPPORT SUR LA GESTION 2016

La Commission se plaît à relever que lors de l'ensemble de ses séances, elle a été accompagnée avec compétence par les membres du Comité de direction et par le Directeur de l'ERM secondé du personnel de l'ERM concerné, selon les thèmes abordés.

### **RESEAU ET TACHES SPECIALES**

La séance du 5 avril 2017 a été consacrée aux questions liées au réseau et tâches spéciales.

#### **Réseau**

Les valeurs de consommation d'énergie des STREL sont inférieures à celles budgétées, situation favorable due à la faible pluviométrie de l'année 2016.

Les problèmes de Pont de Vaux, une des stations de relevage la plus sollicitée du réseau, ont été à nouveau passés en revue et la Commission note les efforts produits par les communes du bassin versant attenant pour tenter de diminuer les volumes d'eau parasites à traiter par cette station.

### **EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION**

La séance du 27 avril 2017 a été consacrée aux questions liées à l'exploitation de la STEP.

#### **Production et vente d'énergie**

L'énergie produite par le couplage chaleur-force a couvert le 104,4% de la consommation de l'ERM, record depuis l'installation du système, ceci malgré l'arrêt d'une semaine du système pour le remplacement sous garantie du moteur CCF (couplage chaleur-force).

#### **Travaux courants de la STEP**

La visite détaillée de Lully (organisée lors de la séance du 10.05) a permis à la Commission de se rendre compte de la diversité et de la complexité des systèmes gérés, ainsi que du haut niveau de compétence et de service du personnel.

#### **Micropolluants / polluants**

La Commission a déterminé que les valeurs de polluants et micropolluants mesurées dans les eaux de sortie correspondent au standard atteint dans les autres STEP, sans variation notable des valeurs par composant.

### **ADMINISTRATION, COMPTES ET INFORMATIQUE**

La séance du 3 mai 2017 a été consacrée aux questions liées à l'administration, aux comptes et à l'informatique (les comptes font l'objet de la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport).

#### **Personnel**

La Commission a constaté une légère augmentation des frais de formation due aux nombreux nouveaux collaborateurs. Cette situation devrait se stabiliser pour 2017.

## **INFORMATIQUE**

Mise en place du système ABACUS : l'année a été marquée par la mise en place du logiciel de gestion de salaire ABACUS. Après quelques pertes de temps dues à la prise en main du nouveau système, celui-ci devrait permettre à terme un allègement des tâches de gestion de salaire, entre autre par la facilité du transfert des données à Swissdec.

## **CONCLUSIONS**

Conformément aux dispositions réglementaires, les vœux et observations de la Commission font partie intégrante de ses conclusions.

Au vu de la gestion sans reproche de l'ERM durant l'année 2016, la Commission n'émettra pas de vœux particuliers.

A l'issue de ses travaux, la Commission se plaît à relever la bonne gestion de l'Association, la compétence de son Directeur et de son personnel qui, avec disponibilité, ont pu donner à la Commission toutes les informations demandées.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM**

dans sa séance du 28 juin 2017, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion pour l'année 2016,
- du rapport de la Commission de gestion,

### **DECIDE**

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2016,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

## RAPPORT SUR LES COMPTES 2016

Dans sa séance du 3 mai 2017, la Commission a examiné avec soin les comptes 2016 de l'Association. M. Christian Maeder, Président du CODIR et M. Jérôme Azau, responsable des finances pour le Comité de direction, ont fourni toutes les informations requises au sujet de ces derniers et ont répondu à nos questions.

### Résultats et réserves

L'exercice présente un montant de charges et de revenus de CHF 4'306'609.09 alors que le budget prévoyait CHF 4'260'100.--.

Les charges ont été inférieures aux revenus de CHF 318'368.59 et une partie de ce montant a donc pu être utilisée pour des amortissements complémentaires du crédit sur préavis "Presse à bande et CCF-REMPLACEMENT GMG" à hauteur de CHF 154'514.60.

Le solde a été affecté à différentes réserves, soit : CHF 557.59 attribués au fonds pour investissements futurs, CHF 124'248.50 au fond de renouvellement du réseau intercommunal, CHF 9'047.90 ont été affectés au fonds de renouvellement du bateau faucardeur et CHF 30'000.-- au fonds de renouvellement informatique.

La Commission, après avoir passé en revue les comptes commentés par M.Azau, a obtenu les explications nécessaires sur ceux qui présentaient un écart significatif avec le budget.

### SCI

La Commission a pu prendre connaissance du niveau d'implémentation du SCI (Système de Contrôle Interne) mis en place suite à l'affaire Delorme et entré progressivement en force dans le courant 2016. Le processus de mise en place est pratiquement terminé et a généré un coût de CHF 35'297.05 au lieu des CHF 15'000 budgétés, ceci étant dû aux frais de consultants pour arriver à la finalisation du système et à l'ajout d'un chapitre sur la sécurité informatique.

Le SCI doit encore être formalisé sur les points suivants:

- Attentes du Comité de direction concernant le SCI (rapport annuel)
- Principes généraux du SCI (document de synthèse)
- Analyse des risques de l'Association.

La Commission a pu prendre connaissance du rapport de l'organe de contrôle ; la Fiduciaire Fidinter SA.

### La conclusion de son rapport est la suivante :

*« Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité du 18 octobre 2016,*

*Toute la documentation nécessaire à nos contrôles nous a été spontanément produite,*

*L'organisation du travail de la responsable de la comptabilité, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière,*

*Le bilan de votre Association, arrêté au 31 décembre 2016 ainsi que les comptes de fonctionnement sont établis conformément aux dispositions légales en la matière,*

*Nous donnons un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils sont présentés au Conseil intercommunal, sous réserve des conclusions du rapport établi par votre Commission de gestion ».*

La Commission tient à remercier Mme Brigitte Baumberger, M. Tony Reverchon et M. Jérôme Azau pour leur compétence, disponibilité et amabilité durant ces séances. Elle félicite de plus Mme Baumberger pour l'excellente tenue de la comptabilité de l'ERM.

## **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, à bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM**

Dans sa séance du 28 juin 2017, après avoir pris connaissance :

- des comptes 2016,
- du rapport du Comité de direction sur les finances,
- du rapport de la Commission de gestion,

### **DECIDE**

1. d'accepter les comptes 2016, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2016 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2016,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion

Le Président

Le Rapporteur

Michel Borboën

David Lenoir

Morges, le 14 mai 2017